

des auditeurs est bonne pour les futilités du théâtre mais indigne de la gravité du sanctuaire.

Il faut observer en outre, que la partie de l'église qui est entre l'autel et son extrémité orientale, c'est-à-dire l'abside, est par excellence la partie sainte, mystérieuse, interdite au monde profane, même aux clercs qui n'ont à remplir qu'un rôle d'assistants et réservée à ceux qui officient. Les musiciens ne doivent donc pas l'envahir, car leurs fonctions sont fort inférieures à celles du prêtre offrant le saint sacrifice et de ses servants, dont l'attention se trouverait ainsi détournée sur l'instrument et les mouvements de ceux qui exécutent le concert. L'histoire et le symbolisme des églises le démontrent, tous les archéologues sont d'accord sur ce point, que l'église dans son plan figure Notre-Seigneur sur la croix, et, dans cette représentation mystique, l'autel et l'abside figurent la tête du Sauveur. Pour adorer Dieu, chanter ses louanges et le prier, le respect veut que l'on se prosterne à ses pieds et non au delà de son chef.

Tels furent les usages consacrés par les rites catholiques dès les premiers siècles, que l'église primatiale de Lyon conserva intacts jusqu'à la Révolution, et conserve encore en grande partie malgré des altérations dues aux malheurs des temps.

En effet, les premières églises ayant été les basiliques païennes, où se rendait la justice, « une fois la nouvelle destination consacrée, la place de l'évêque ou prêtre officiant fut au fond de l'hémicycle sur un siège élevé nommé *Cathedra*. L'espace autrefois réservé aux avocats, (au devant de l'hémicycle ou abside) fut occupé par les chantes et le bas clergé et prit le nom de chœur, l'autel fut établi entre le chœur et la tribune, c'est-à-dire en avant de l'abside (1). »

(1) Manuel d'architecture religieuse au moyen-âge par MM. Peyré et Desjardins. Lyon 1848.